



Neuchâtel, le 11 juin 2010

Suite à la décision du procureur Pierre Cornu d'attendre les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire avant de donner suite à la plainte pénale déposée par deux avocats de la place contre le Conseiller d'Etat Hainard, le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) est particulièrement surpris et inquiet de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui le fonctionnement même du socle démocratique du canton de Neuchâtel. Après avoir assisté avec une certaine consternation aux dysfonctionnements graves au sein de l'exécutif neuchâtelois, il ne peut que constater que le pouvoir judiciaire est, lui aussi, particulièrement mis à mal. En effet, la décision du procureur Cornu pose la question réelle et inquiétante de la séparation des pouvoirs dans notre canton.

La commission d'enquête parlementaire répond à un processus politique, menée par des politiques et répondant à une question politique. Le décret l'instituant a très justement décidé de ne pas s'occuper des questions qui relèvent du pouvoir judiciaire et qui font précisément l'objet de cette plainte pénale. Le PSN peine à comprendre les réelles motivations qui ont conduit le procureur à prendre cette décision. Nous ne nous autorisons pas à spéculer sur le lien entre l'appartenance politique du procureur et sa position dans ce dossier. Nous souhaiterions simplement rappeler que le Ministère public se doit d'être totalement neutre et ne subir aucune influence externe dans l'instruction de ses dossiers. Le contraire risque de mettre en péril durablement le cours normal de la justice ce qui à notre sens est inadmissible.

Contacts :

Antoine Morata, Secrétaire du PSN : 032 721 11 80

Baptiste Hurni, Vice-Président PSN : 079 785 88 82

Silvia Locatelli, Vice-Présidente PSN : 078 749 35 50